

A3

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

⑪

**N° 82 05825**

---

⑤4 Dispositif de blocage d'un guidon particulièrement pour véhicules à deux roues, tels que bicyclettes, cyclomoteurs, motocyclettes.

⑤1 Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). B 62 K 21/18; G 05 G 1/12.

②2 Date de dépôt..... 30 mars 1982.

③3 ③2 ③1 Priorité revendiquée : *Italie, 2 avril 1981, n° 21363 B/81.*

④1 Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 40 du 8-10-1982.

---

⑦1 Déposant : CINELLI SPA, société par actions, résidant en Italie.

⑦2 Invention de : Gianfranco Salvemini.

⑦3 Titulaire : *Idem* ⑦1

⑦4 Mandataire : Cabinet Charras,  
3, place Hôtel-de-Ville, 42000 Saint-Etienne.

La présente invention a pour objet un dispositif de blocage d'un guidon, particulièrement pour véhicules à deux roues tels que bicyclettes, cyclomoteurs, motocyclettes.

5 On connaît de nombreux dispositifs permettant de relier le guidon au tube de direction des véhicules à deux roues. Il s'agit en général, de dispositifs peu pratiques comportant un grand nombre de vis de serrage, ayant un aspect inesthétique et une structure complexe, et qui peuvent être même dangereux.

10 Le but recherché selon l'invention est de réaliser un dispositif de blocage de guidon qui remédie aux inconvénients précités et qui possède plusieurs caractéristiques intéressantes et avantageuses.

15 Selon une première caractéristique, le dispositif de blocage de guidon selon l'invention est remarquable en ce que le guidon est serré entre deux éléments articulés entre eux et pouvant s'immobiliser l'un contre l'autre grâce à un moyen de serrage.

20 L'élément inférieur est assemblé avec, ou forme partie du tube de direction, et présente un logement destiné à recevoir la vis de blocage du dispositif, laquelle se trouve ainsi soustraite à la vue.

25 D'une manière avantageuse, pour des raisons de sécurité, l'élément supérieur du dispositif, peut comporter une couverture ou enveloppe de protection en matière plastique souple telle par exemple, du polyuréthane, susceptible d'amortir les chocs. Cette enveloppe confère en outre un aspect particulièrement attrayant au dispositif et assure également une fonction d'étanchéité pour empêcher d'éventuelles infiltrations d'eau à l'intérieur de ce dernier.

Ces caractéristiques et d'autres encore ressortiront bien de la suite de la description.

30 Pour fixer l'objet de l'invention, sans toutefois le limiter, aux figures des dessins annexés où :

La figure 1 est une vue en coupe longitudinale du dispositif selon l'invention, illustrant le guidon en position bloquée ;

35 La figure 2 est une vue en coupe suivant la ligne B - B de la figure 1 ;

La figure 3 est une vue semblable à la figure 1, le dispositif étant en position débloquée.

40 Afin de rendre plus concret l'objet de l'invention, on le décrit maintenant d'une manière non limitative en se référant aux exemples de réalisation illustrés aux figures des dessins.

Dans l'exemple illustré, le dispositif de blocage est monté sur une bicyclette de sport ou de course, c'est-à-dire du type possédant un guidon (1) de forme arquée, appelé "cintre". Il s'agit évidemment d'un exemple illustratif ne limitant pas la portée de l'invention.

Le dispositif de blocage comporte un premier élément dit aussi élément inférieur, désigné dans son ensemble par (2). Cet élément est de préférence réalisé par estampage ou moulage sous pression d'un métal. L'élément (2) comprend une partie tubulaire (3) destinée à s'assembler avec le tube de direction, au moyen d'un boulon de liaison (4) monté à l'intérieur de la partie tubulaire (3) et appuyant en contre-appui par sa tête (5), sur un épaulement annulaire intérieur réalisé dans la partie tubulaire elle-même. Outre cette partie tubulaire, l'élément inférieur (2) comporte une partie en porte-à-faux (6) disposée angulairement par rapport à la partie tubulaire (3). La partie en porte-à-faux (6) présente une face supérieure (7) sensiblement plane, sur laquelle on prévoit une nervure longitudinale désignée par (8), agissant comme moyen de renforcement, de centrage et de guidage. La partie en porte-à-faux comporte également un trou traversant (9) formé avec un épaulement de butée (10) contre lequel vient en appui une vis de serrage (11). L'élément (2) présente à son extrémité avant, une région concave (15) et configurée en forme de fourche. Entre les branches (12) de ladite fourche, est articulé, par l'intermédiaire d'un axe (13), l'élément supérieur ou second élément du dispositif, désigné dans son ensemble par (14).

Dans l'exemple illustré, cet élément supérieur (14) comprend une partie métallique (14A) présentant une concavité (16) dirigée face à la concavité (15) de l'élément inférieur (2). Dans le passage ou ouverture défini par ces deux concavités (15) (16) en position d'assemblage, on enserre le guidon (1) qui est immobilisé dans le logement ainsi réalisé, par le serrage à fond de la vis (11) à l'intérieur d'une bague taraudée, bridée (17), montée dans la partie métallique (14A) de l'élément supérieur (14). En variante, la vis (11) peut coopérer avec un trou fileté ménagé à cette fin dans l'élément supérieur (14). La partie métallique (14A) comporte, au-delà de la bague (17) ou du trou fileté précité, un prolongement ou queue (18) pourvue d'une rainure longitudinale (19) destinée à coopérer par emboîtement avec la nervure (8) de l'élément inférieur (2), pour guider l'élément supérieur (14). La queue

(18) est munie de deux ailes latérales (20).

Dans l'exemple illustré, l'élément supérieur est recouvert d'une enveloppe (21) en matière plastique souple telle que du polyuréthane par exemple, dans laquelle est partiellement noyée la partie métallique (14A) précitée. Afin d'assurer une retenue ferme de l'enveloppe (21), la partie métallique (14A) présente un évidement (22) sur sa périphérie, lequel est occupé par la matière plastique de l'enveloppe (21) qui présente ainsi un décrochement. De plus, la matière plastique occupant l'évidement (22) remplit la fonction d'un joint d'étanchéité lorsque les deux éléments (2) et (14) sont serrés l'un contre l'autre, à l'aide de la vis (11), ce qui permet d'empêcher l'eau et l'humidité de pénétrer à l'intérieur du dispositif et de la partie tubulaire (3).

D'après ce qu'on vient d'exposer, on comprend facilement le fonctionnement du dispositif.

Après avoir retiré la vis (11), on relève vers le haut l'élément supérieur (14) par rapport à l'élément (2), dans le sens de la flèche (F), figure 3 ; on met en place le guidon (1), qui peut déjà avoir été pourvu des accessoires usuels tels que frein à main, avertisseur, poignées, bandages ou couvertures, en l'engageant par sa partie centrale, dans le creux de la concavité (15) de l'élément inférieur (2). On ramène ensuite l'élément supérieur dans la position de la figure 1 ; le dispositif étant dans cette position, on bloque l'ensemble par mise en place de la vis (11) et serrage à fond de celle-ci. Evidemment, le démontage s'opère dans l'ordre inverse des opérations précitées, les accessoires de guidon demeurant montés sur le guidon (1).

Il est intéressant de noter que la partie métallique (14A) de l'élément supérieur du dispositif est établie pour lui permettre d'être utilisé avec des parties en porte-à-faux (6) de l'élément inférieur (2) de tailles très différentes. Dans le cas de parties en porte-à-faux de grandeur limitée, il suffira d'enlever mécaniquement une portion plus ou moins importante de l'extrémité de la queue (18), laquelle, au départ, est établie pour s'adapter au surplomb maximum envisagé de ladite partie (6).

L'élément supérieur (14) peut être entièrement en métal ou à partir d'une matière plastique possédant une bonne résistance mécanique. La partie (14A) peut également être réalisée à partir d'une matière plastique ayant une résistance mécanique appropriée.

Le boulon de liaison (4 - 5) peut être complètement dis-

simulé, comme cela est montré sur le dessin, ou seule la tête de cet organe peut être apparente ; dans ce cas, l'élément supérieur (14) est percé d'un trou pour le passage du boulon (4).

L'invention ne se limite aucunement à celui de ces modes  
5 d'application, non plus qu'à ceux des modes de réalisation de ces diverses parties ayant plus spécialement été indiqués ; elle en embrasse au contraire toutes les variantes.

RE V E N D I C A T I O N S

5 -1- Dispositif de blocage d'un guidon, particulièrement sur un véhicule à deux roues, caractérisé en ce que le guidon (1) est serré entre deux éléments (2, 14) dudit dispositif, lesdits éléments étant articulés entre eux et pouvant être bloqués l'un contre l'autre à l'aide d'un moyen de serrage (11).

10 -2- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les deux éléments de ce dispositif sont représentés par un élément supérieur (14) et un élément inférieur (2), l'élément inférieur (2) étant agencé pour s'assembler par un moyen approprié (4 - 5) avec le tube de direction du véhicule, et étant pourvu d'un logement (9, 10) pour y abriter le moyen de serrage (11) qui se trouve ainsi soustrait à la vue.

15 -3- Dispositif selon les revendications 1 et 2 ensemble, caractérisé en ce que l'élément supérieur (14) comprend une partie structurale (14A) établie pour pouvoir être utilisée avec des éléments inférieurs (2) de toutes dimensions envisagées.

20 -4- Dispositif selon les revendications 1, 2 et 3 ensemble, caractérisé en ce que la partie structurale (14A) est pourvue d'une couverture (21) faite d'une matière plastique susceptible d'amortir les chocs.

25 -5- Dispositif selon les revendications 1, 2, 3 et 4 ensemble, caractérisé en ce que la couverture (21) en matière plastique enveloppe partiellement la partie structurale (14A) suivant une partie au moins de son périmètre, de manière à remplir la fonction de joint d'étanchéité.

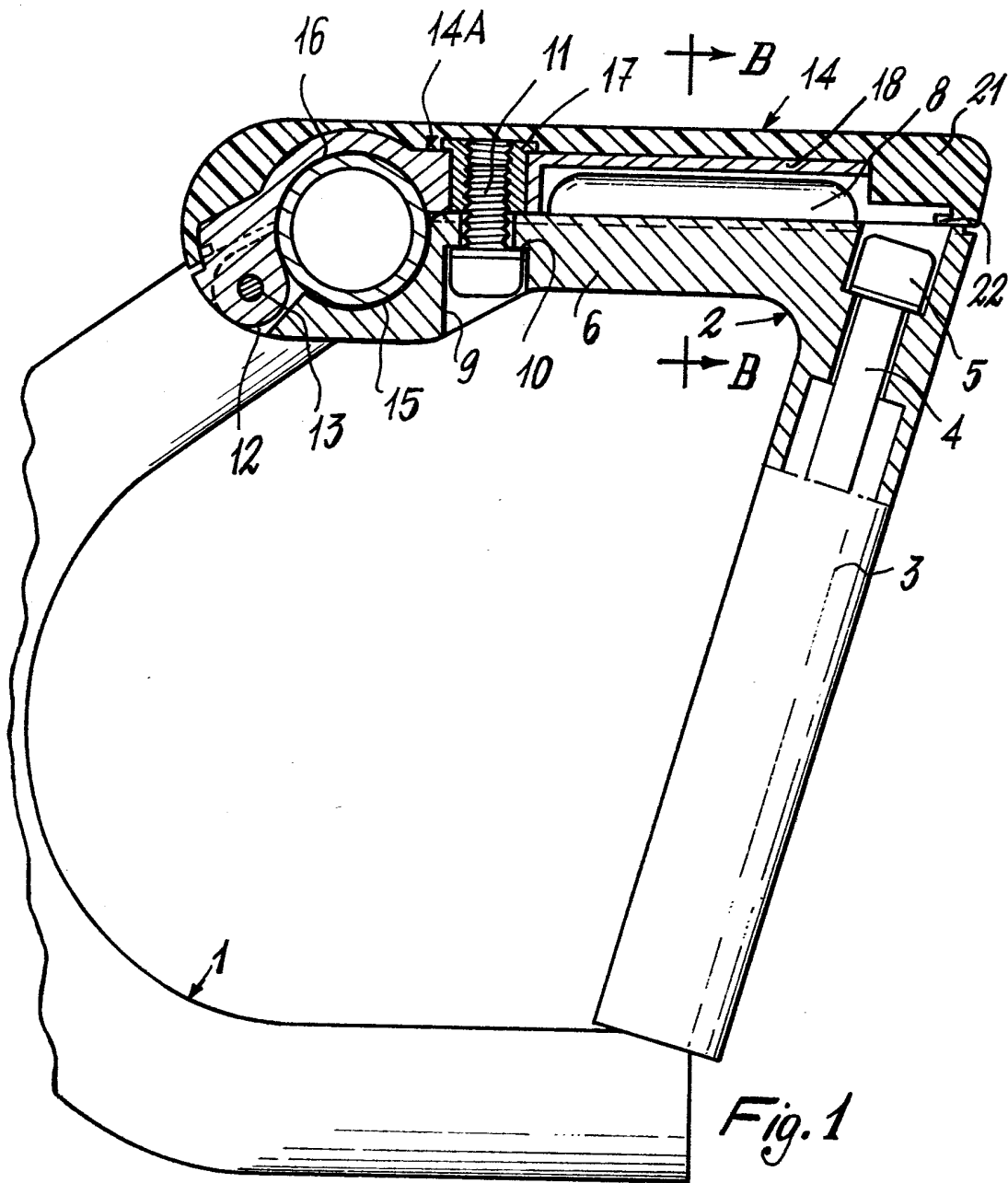
-6- Dispositif selon les revendications 1, 2, 3, 4 et 5 ensemble, caractérisé en ce que le boulon de liaison (4, 5) est soustrait à la vue, son accès étant obtenu par pivotement en position ouverte de l'élément supérieur (14) du dispositif.

30 -7- Dispositif selon les revendications 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ensemble, caractérisé en ce que la tête du boulon de liaison (4 - 5) est apparente.

-8- Dispositif selon les revendications 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ensemble, caractérisé en ce que les deux éléments (2, 14) du dispositif sont articulés en (13) l'un à l'autre, à leur partie avant.

5

-9- Dispositif selon les revendications 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ensemble, caractérisé en ce que les deux éléments (2, 14) comportent des parties de guidage (8, 18, 19) complémentaires et destinées à s'emboîter mutuellement.



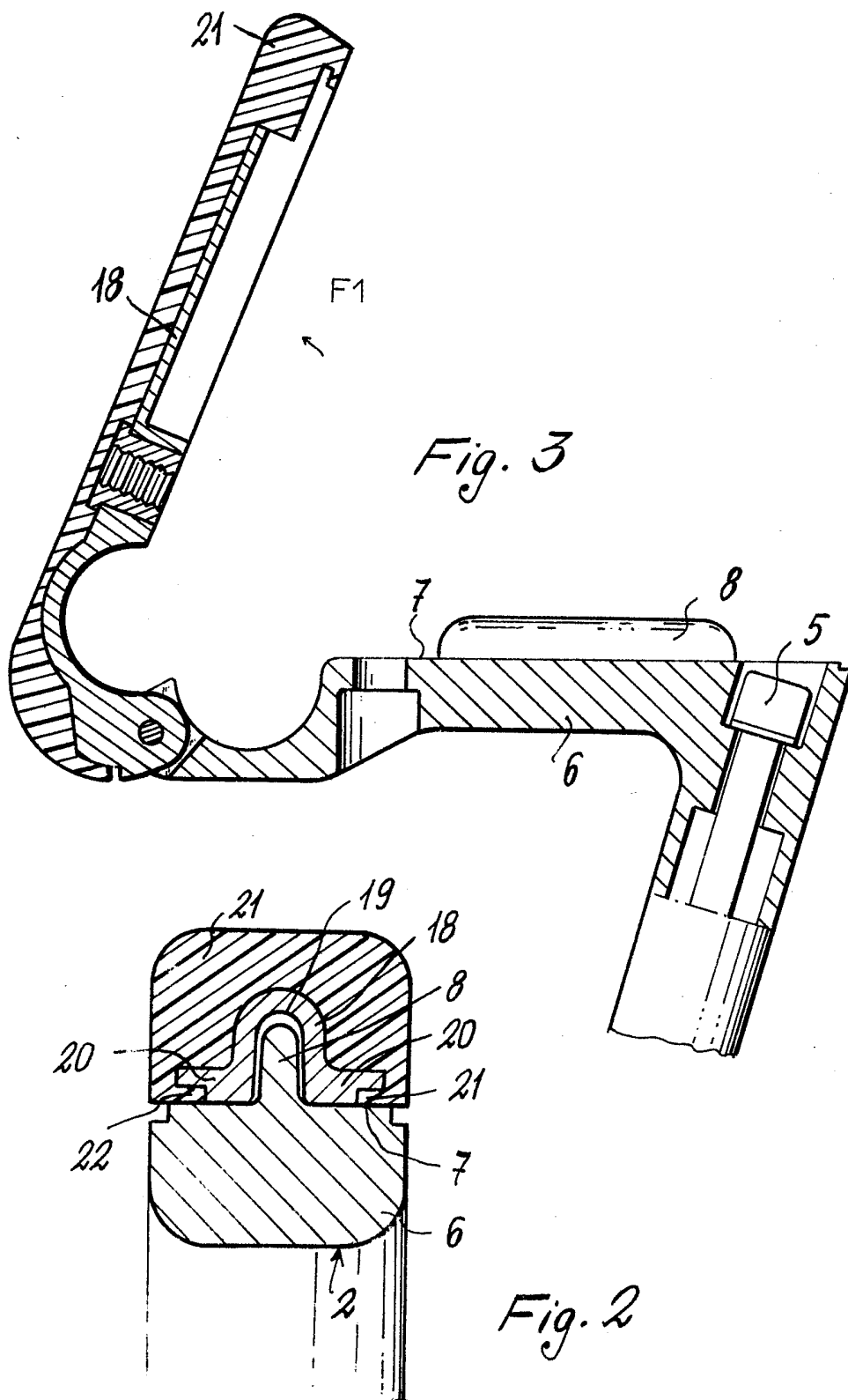


Fig. 3

Fig. 2